

Avis Technique 12/09-1567

Annule et remplace l'Avis Technique 12/04-1382

*Système associant
un revêtement de sol
résilient ou textile à une
sous-couche d'interposition*

*System associating a
resilient or textile floor
covering to an under layer*

*System mit einen
schlagfesten oder textilen
Bodenbelag und einen
schutzschicht*

Systeme Sarlibase T.E.

Titulaire : Société Forbo Sarlino S.A.S.
63 rue Gosset
BP 2717
FR-51055 REIMS

Tél. : 03 26 77 30 30
Fax : 03 26 77 35 37
Internet : www.sarlino.forbo.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 24 janvier 2011



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et Produits Connexes » a examiné, le 17 décembre 2009, le Système « Sarlibase T.E. » associant les revêtements de sol résilients ou textiles bâtiment à la sous-couche d'interposition Sarlibase T.E. fabriqués par la société Forbo Sarlino. Il a formulé sur ce système l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

Système de revêtement de sol plastique ou textile posé librement sur support, permettant la diffusion de l'humidité ascendante éventuelle dans le volume d'écoulement de la sous-couche SARLIBASE T.E.

Le système comprend :

- la sous-couche d'interposition Sarlibase T.E. à base de PVC, épaisseur 1,5 mm ;
- les revêtements de sol plastiques manufacturés à usage bâtiment, certifiés NF-UPEC ou NF-UPEC.A énoncés à l'article 2.21 du Dossier Technique ;
- les revêtements de sol textiles aiguilletés manufacturés à usage bâtiment, certifiés NF-UPEC énoncés à l'article 2.22 du Dossier Technique.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi revendiqué (cf. § 1.2 du Dossier Technique).

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le système constitué des revêtements de sol désignés ci-après collés sur la sous-couche Sarlibase T.E. fait l'objet des Rapports de classement européen de réaction au feu suivants, avec classement Bfl-s1, Cfl-s1 ou Cfl-s2, valables suivant le cas pour l'ensemble posé libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2 :

- Sarlon Mousse 2s2 (Rapport CSTB n°RA08-0186) ;
- Sarlon Mousse 2s3 (Rapport CSTB n°RA09-0242) ;
- Colomousse Plus 2s2, 2s3 et 32 (Rapport CSTB n°RA08-0296) ;
- Sarlon Trafic 33 et 43 (Rapport CSTB n°RA04-0172) ;
- Sarlon Tech 33 (Rapport CSTB n°RA05-0067) ;
- Sarlon Tech 43 (Rapport CSTB n°RA04-0031) ;
- Sarlon Quartz 33 et 43 (Rapport CSTB n°RA03-0366) ;
- Colomousse Trafic 33 et 43 (Rapport CSTB n°RA04-0591) ;
- Trafic Compact 33 et 43 (Rapport CSTB n°RA08-0135) ;
- Granit color/graphic (Rapport CSTB n°RA09-0413).

Isolation acoustique

Efficacité normalisée du Système Sarlibase T.E. au bruit de choc ΔL non communiquée.

Tenue à la cigarette

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation assez profonde de la surface.

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre sur ancien support contenant de l'amiante relèvent de la sous-section 3 « Dispositions spécifiques aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante » de la section 5 bis du décret n°2006-761 du 30 juin 2006 qui modifie la section 5 du chapitre 1er du titre III du livre II du code du travail et qui abroge la section 3 du décret 96-98 du 7 février 1996.

2.22 Durabilité – Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales des revêtements et en fonction de leurs classements UPEC, le présent avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement ; Cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux », *Cahier du CSTB 3509* de novembre 2004.

Les méthodes préconisées au chapitre 7 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication

L'efficacité de l'autocontrôle du fabricant apparaît satisfaisante.

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions du chapitre 4 du Dossier Technique et des conditions générales de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

La sous-couche Sarlibase T.E. est fixée ponctuellement sur le support au droit des passages de portes de part et d'autre du joint à l'aide d'une colle réactive à deux composants. Le revêtement de sol est ensuite collé soit avec une colle acrylique à faible teneur en eau soit avec une colle réactive à deux composants, selon le taux d'humidité du support.

Un soin tout particulier doit être apporté :

- à la détermination du taux d'humidité du support qui détermine le choix du produit de ragréage et de la colle pour le collage du revêtement sur la sous-couche ;
- au respect des conditions de collage de la sous-couche sur le support ;
- au respect de la quantité de colle préconisée pour la pose du revêtement sur la sous-couche et du temps de gommage des colles acryliques ;
- au marouflage ;
- au traitement des rives selon le taux d'humidité ou de reprise d'humidité éventuelle du support.

Les colles doivent être choisies parmi celles figurant dans le Dossier Technique, à l'exclusion de toute autre colle.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reprise ou la dépose totale ou partielle de dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.25 Assistance technique

La Société Forbo Sarlino assure une formation aux entreprises qui le demandent et met un technicien à disposition des entreprises qui le souhaitent pour le démarrage de chantier.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques (CPT)

2.31 Documents Particuliers du Marché

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » (avril 2007).

Les Documents Particuliers du Marché devront tenir compte des contraintes liées à l'état de surface et à la planéité des supports, le recours généralisé à un enduit de sol étant exclu.

2.32 Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » (avril 2007), Cahier des clauses spéciales.

En outre, pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de traitement des fissures et reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du système dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

5 ans, jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Vice-Président
J. BERLEMONT

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Type

Système de revêtement de sol plastique associant :

- la sous-couche d'interposition Sarlibase T.E. à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de barrettes de mousse expansée en envers permettant la diffusion de l'humidité dans le plan ;
- un des revêtements de sol manufacturés résilients ou textiles aiguilletés définis au chapitre 2.2 ci-après ;
- les colles définies aux chapitres 4.1 et/ou 4.2 ;
- les cordons de soudure définis au § 4.24.

1.2 Domaine d'emploi

1.2.1 Travaux neufs

Supports neufs, secs ou humides, à base de liants hydrauliques dont le taux d'humidité est inférieur à 10 %, ou panneaux dérivés du bois, dans des locaux bâtiment ayant au plus le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A.

Le traitement des joints du revêtement de sol dépend du classement E du local et se fait conformément au certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A du revêtement.

1.2.2 Travaux de rénovation

Supports anciens, dont ceux de type dalles semi flexibles (y compris dalles amiantées) normalement adhérentes, dans des locaux bâtiment ayant au plus le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A.

2. Définitions

2.1 Sous-couche Sarlibase T.E.

Nature

Sous couche d'interposition à base de PVC enduit sur armature voile de verre.

Aspect

- Couleur grise.
- En envers, présence d'un motif de barrettes de mousse expansée, de couleur blanche.

Distributeur

Société Forbo Sarlino

Caractéristiques d'identification

Masse surfacique du voile de verre : 50 g/m²

Largeur totale : 2 m

Longueur des rouleaux : 35 m

Épaisseur totale moyenne : 1,5 mm (± 0,15 mm)

Épaisseur de la feuille : 1,1 mm

Épaisseur des plots : 0,4 mm

Masse surfacique totale moyenne : 1300 g/m² (± 70 g/m²)

Caractéristiques techniques

Module de traction pour 1 % d'allongement (déterminée selon les « directives UEAtc pour l'agrément des revêtements de sol plastiques manufacturés » Cahier du CSTB 2182 de septembre 1987) :

- sens longitudinal : 200 N/50 mm
- sens transversal : 160 N/50 mm

Allongement à la rupture de l'armature : 2,5 % (± 0,5 %)

Résistance à la rupture : 400 N/50 mm

Variations dimensionnelles à la chaleur : ≤ 0,05 %

Résistance au poinçonnement : < 0,1 mm

2.2 Revêtements de sol bâtiment associés

2.2.1 Revêtements de sol résilients

Les revêtements de sol PVC armaturés bénéficiant d'un certificat de la marque NF – Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A :

- Revêtement de sol résilient de type PVC compact en lés de Forbo Sarlino ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC en lés de Forbo Sarlino ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC en dalles de Forbo Sarlino.

2.2.2 Revêtements de sol textiles aiguilletés

Les revêtements de sol textiles aiguilletés de Forbo Sarlino, bénéficiant d'un certificat de la marque NF – Revêtements de sol aiguilletés associée à la marque UPEC.

2.3 Caractéristiques techniques du système

Caractéristiques	Méthode d'essai	Système Sarlibase T.E.
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (N/50 mm) <ul style="list-style-type: none">- sens fabrication- sens transversal	M1A ⁽¹⁾	> 200 > 160
Poinçonnement sous charge statique (mm) <ul style="list-style-type: none">• <u>Enfoncement à 15 secondes</u><ul style="list-style-type: none">- PVC compacts- PVC sur semelle alvéolaire- Textiles aiguilletés• <u>Rémanent après 24 heures</u><ul style="list-style-type: none">- PVC compacts- PVC sur semelle alvéolaire- Textiles aiguilletés	NF EN 433 NF EN 433 NF EN 433	> 0,40 > 0,80 N.A. ≤ 0,05 ≤ 0,25 ⁽²⁾ N.A.
N.A. = Non applicable		
⁽¹⁾ déterminée selon les « directives UEAtc pour l'agrément des revêtements de sol plastiques manufacturés » Cahier du CSTB 2182 de septembre 1987.		
⁽²⁾ ≤ 0,35 mm avec référence Sarlon Mousse 2s2		

3. Fabrication et contrôles

3.1 Fabrication

3.1.1 Sous-couche Sarlibase T.E.

La sous-couche Sarlibase T.E. est fabriquée à l'usine de Reims de la société Forbo Sarlino.

3.1.2 Revêtements de sol

Les revêtements de sol de type PVC compact (Trafic Compact) ou sur semelle alvéolaires (gammas Sarlon et gammes Colomousse), et les revêtements textiles aiguilletés sont produits à l'usine de Reims de la société Forbo Sarlino, titulaire respectivement de la marque NF-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A et de la marque NF – Revêtements de sol aiguilletés associée à la marque UPEC.

Le revêtement de sol de type PVC compact Surestep est fabriqué à l'usine de Göteborg (Suède) par la société Forbo Project Vinyl, titulaire de la marque NF – Revêtement de sols résilients associée à la marque UPEC.

Le revêtement de sol de type PVC compact Eternal est fabriqué à l'usine de Coevorden (Pays Bas) par la société Forbo Novilon, titulaire de la marque NF – Revêtement de sols résilients associée à la marque UPEC (A).

3.2 Contrôles

3.21 Sous-couche Sarlibase T.E.

La société Forbo Sarlino procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

3.22 Revêtements de sol

Les sociétés Forbo Sarlino, Forbo Project Vinyl et Forbo Novilon procèdent à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par les Règles de Certification de la marque NF-UPEC ou NF-UPEC.A.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétées, modifiées ou précisées comme suit en ce qui concerne le taux d'humidité, l'obligation de pare-vapeur et de l'enduit de lissage.

4.1 Supports

4.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques définis à l'article 5.1. de la norme NF DTU 53.2 dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 10 %

- Support avec taux d'humidité inférieur ou égal à 7 % avec ou sans barrière d'étanchéité pour collage acrylique du revêtement ;
- Support avec taux d'humidité compris entre 7 et 10 % avec ou sans barrière d'étanchéité pour collage du revêtement avec colles réactives à 2 composants ;
- Support dont le temps de séchage trop court ne respecte pas les exigences de taux d'humidité de la norme NF DTU 53.2 ;
- Support fissuré ne permettant pas une pose collée selon les règles de l'art ;
- Support pollué (taches grasses...) ne permettant pas une préparation du support correcte pour la pose d'un revêtement collé.

Délai de séchage minimum de 28 jours.

La siccité du support est mesurée à la bombe à carbure à partir d'une profondeur de 4 cm.

Rappel de l'exigence du NF DTU 53.2 concernant la planéité du support : 7 mm sous la règle de 2 m

Travaux préparatoires – traitement des joints de structure

Seuls les joints de retrait, de construction et les fissures > 4 mm sont traités.

Joint d'isolement

Il doit être bourré d'une matière souple et élastique.

Joint de dilatation

Le système est arrêté de part et d'autre du joint :

- remplissage du joint par produit souple ;
- couverture par un profilé plastique ou métallique fixé d'un seul côté.

Joint de retrait

Joint de retrait scié de largeur ≥ 4 mm :

- injection de résine (de type époxydique) et sablage, ou par un mortier de résine ;
- lissage de la résine.

Joint de construction

Assimilé à une fissure.

Application d'un ragréage

- a) sur support sec les enduits de lissage P3 suivants sont autorisés avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé (ils peuvent être localisés, ou généralisés à l'ensemble des surfaces) :

Fabricant	Primaire	Enduit
UZIN	PE 360	NC 170
EUROCOL	049 primaire 655 D	980 Europlan Super Plus

- b) sur support humide jusqu'à 7 % les enduits de lissage suivants sont autorisés sans l'emploi de primaire d'accrochage :

Fabricant	Enduit
SAINT GOBAIN WEBER	WEBER.NIV LEX
ARDEX	ARDEX K301
CEGECOL	CEGESOL PE
EUROCOL	961 HELMIPLAN Plus

Il convient de respecter les préconisations et les dispositions particulières du fabricant, en complément :

- du CPT Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs, e-cahier 3634 ;
- du CPT Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation, e-cahier 3635.

Dans le cas de ragréage localisé, il est nécessaire de réaliser des engravures sur les bords des zones avant de ragréer afin de garantir une épaisseur minimale de 3 mm de produit.

4.12 Supports neufs à base de bois ou panneaux dérivés, définis à l'article 5.2. de la norme NF DTU 53.2

Cf. norme NF DTU 53.2.

4.13 Supports anciens

Sont inclus les supports homogènes ou hétérogènes tels que définis dans le « Guide de la rénovation des revêtements de sol » (cahier 2055-2 du CSTB n°266), notamment les dalles semi-flexibles (amiantées ou non).

Dans le cas de dalles semi-flexibles amiantées, il convient de se référer au « Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante » (cahier du CSTB, fascicule 20040701 de juillet 2004) et de respecter dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine.

4.2 Mise en œuvre de la sous-couche

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

4.21 Fixation de la sous-couche Sarlibase T.E. sur son support

Dans tous les cas, une fixation ponctuelle de la sous-couche sera envisagée sur une bande de 20 cm au droit du passage de porte, de part et d'autre du joint.

Le fabricant du revêtement préconise les adhésifs suivants de type colles réactives à 2 composants employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Nom	Provenance
147 EUROMIX PU88	EUROCOL
KR 421	UZIN
KR 430	UZIN

4.22 Collage du revêtement de sol résilient sur sous-couche Sarlibase T.E. (humidité du support ≤ 7 %)

Le fabricant du revêtement préconise les adhésifs de type colles acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur sous couche plastifiée, employées en simple encollage à raison d'environ 150 g/m², déposées à la spatule très fine (spatule A4 selon référentiel TKB) ou d'un rouleau laqueur :

Nom	Provenance
THOMSIT K188 E	HENKEL
KE 2000 S	UZIN
522 EUROSAFE SUPER PLUS	EUROCOL
540 EUROSAFE SPECIAL	EUROCOL
V40	FORBO SARLINO

L'encollage doit systématiquement être suivi d'un passage au rouleau laqueur afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme.

Il est également impératif, avant l'application du revêtement, d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement à l'aide d'une callee en liège, au fur et à mesure de la pose. Il permet de déceler et de chasser d'éventuelles poches d'air. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg (lé par lé par exemple).

4.23 Collage du revêtement de sol résilient ou textile sur sous couche Sarlibase T.E. (humidité du support : $7\% < H \leq 10\%$)

Le fabricant du revêtement préconise les adhésifs suivants de type colles réactives à 2 composants employées en simple encollage à raison de 250 g/m², déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Nom	Provenance
147 EUROMIX PU88	EUROCOL
KR 421	UZIN
KR 430	UZIN

Compte tenu du temps de prise en pot très court, procéder par surface maximum de 20 m².

Le marouflage rapide avant fin du temps de polymérisation sera effectué comme indiqué au § 4.22.

4.24 Cordon pour soudure à chaud des joints (revêtements de sol résilients)

Mélange de PVC plastifié peu chargé distribué par la société Forbo Sarlino.

Diamètre du joint : 4 mm.

4.25 Collage du revêtement de sol textile sur sous couche Sarlibase T.E. (humidité du support : $H \leq 7\%$)

Le fabricant du revêtement préconise les adhésifs de type acrylique en simple encollage à raison de 250 g/m², déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Nom	Provenance
THOMSIT K188 E	HENKEL
522 EUROSAFE SUPER PLUS	EUROCOL

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement au fur et à mesure de la pose. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg.

4.3 Stockage et conditions de pose

Stockage

Voir article 6.1.5. de la norme NF DTU 53.2.

Température ambiante

La température minimale du local doit être de + 10°C.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de + 10°C à + 30°C.

Température du support

Au moment de la pose, elle doit être d'au moins +10°C, et être supérieure d'au moins 3°C à la température de point de rosée (correspondant au début de la condensation de l'humidité de l'air sur le support).

4.4 Pose

Déroutage de la sous-couche en lés, plots contre supports et toujours dans le même sens.

Les passages des portes seront réalisés à joints décalés dans la largeur de la feuillure. Le joint de revêtement sera traité par soudure à chaud pour le résilient, et par double encollage sur une bande de 20 cm pour le textile, de part et d'autre du joint.

Déroutage des revêtements en lés avec décalage des joints par rapport aux joints de la sous couche Sarlibase T.E. (décalage de 50 cm minimum) et en milieu de dalle pour les produits en dalles.

Voir notamment les articles 6.3.1. et 6.3.2. (respectivement disposition des lés et dalles) de la NF DTU 53.2.

Collage des revêtements sur la sous couche tel que décrit aux § 4.22 et 4.23.

4.5 Planchers chauffants

La pose sur planchers chauffants classiques à accumulation exécutés conformément aux normes NF P 52-302 (DTU 65-7) et NF DTU 65-14), ainsi que sur planchers rayonnants électriques exécutés conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Communes (e-cahiers du CSTB, cahier 3606, septembre 2007) est possible. Cf. article 6.2.4. de la norme NF DTU 53.2.

4.6 Joints courants

Pour les revêtements résilients, les lés ainsi que les dalles en local P₃E₂ sont toujours soudés à chaud avec le cordon d'apport ou soudés à froid, conformément à l'article 6.3.4.2 du chapitre 6.3.4 de la norme NF DTU 53.2.

4.7 Traitement des rives

- Dans les locaux à revêtir classés E1 et E2, un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche Sarlibase T.E. est arrêtée entre 5 et 10 mm de la paroi verticale, et le revêtement choisi à environ 5 mm de la paroi verticale, en particulier sur les angles sortants. Le jeu fonctionnel est couvert par une plinthe ventilée (distribuée par Forbo Sarlino) dans le cas d'une pose sur support humide (humidité du support : $H \geq 4,5\%$).

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique - figure1.

Dans le cas d'un support sec (humidité initiale du support : $H \leq 4,5\%$ et maintenue dans le temps) la plinthe ventilée peut être remplacée par une plinthe décorative (bois par exemple) ; si aucune plinthe n'est prévue, prévoir un arasement régulier du revêtement entre 1 à 3 mm de la paroi ;

- Dans les locaux à revêtir classés E3, dans le cas d'une pose sur support humide (humidité du support : $H \geq 4,5\%$), un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche Sarlibase T.E. est arrêtée entre 3 et 8 mm, puis les rives sont traitées par l'un des systèmes suivants :

- collage sur le mur d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la Sarlibase T.E. puis remontée en plinthe du revêtement sur une forme d'appui collée sur la plinthe (double encollage polychloroprène).

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique - figure 2 (cas n°1) ;

- collage d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière sur le mur (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la Sarlibase T.E. puis soudure au revêtement d'une plinthe PVC à talon, collée sur la plinthe (double encollage polychloroprène).

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique - figure 3 (cas n°2).

Dans le cas d'un support sec (humidité initiale du support : $H \leq 4,5\%$ et maintenue dans le temps), les deux systèmes précédents seront envisagés sans la plinthe en bois rainurée et directement sur la paroi verticale.

5. Mise en service

Voir § 8 de la NF DTU 53.2.

6. Assistance Technique

Sur demande, Forbo Sarlino met à disposition de l'entreprise un technicien susceptible d'intervenir sur un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

Forbo Sarlino organise, dans ses centres de Reims, Rennes, Montpellier et Château Renault, des formations à la mise en œuvre de ses revêtements de sol incluant la mise en œuvre de ses revêtements sur sous-couche d'interposition pour le personnel des entreprises qui en font la demande.

7. Entretien – Utilisation

Pour les revêtements de sol constituant le système, se reporter à la notice d'entretien spécifique à chaque produit diffusée par le fabricant.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Avis Technique

Aptitude à l'emploi du système

- **Colomousse Trafic 43 collé avec Helmidal Super Plus sur Sarlibase T.E.**

Surestep collé avec Helmidal Super Plus sur Sarlibase T.E.

(RE CSTB n°00-144/1)

- Caractéristiques d'identification
 - Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
 - Stabilité dimensionnelle et incurvation à l'eau alcaline
 - Perméabilité à la vapeur
 - Ténacité
 - Vieillesse à la chaleur
 - Tenue à l'eau (essai salle de bain)
 - Poinçonnement statique
 - Comportement sous la chaise à roulettes
 - Déplacement simulé du pied de meuble
- **TENOR collé avec Helmidal Super Plus sur Sarlibase T.E.**
- TITAN collé avec Helmidal Super Plus sur Sarlibase T.E.**
- (RE CSTB n°00-144/2)*
- Stabilité dimensionnelle vis-à-vis des variations hygrothermiques ambiantes
 - Comportement au poinçonnement
 - Comportement global
 - Aptitude à l'emploi sous appareil à roulettes

- **Sarlon Mousse 2s2 et 2s3, Colomousse Plus, Sarlon Trafic, Sarlon Quartz, Sarlon Tech, Colomousse trafic et trafic Compact collés avec V40 sur Sarlibase T.E.**

(RE internes Forbo des 17 et 20 septembre 2009)

- Comportement au poinçonnement

Tenue du plan de collage

- **Sous couche Sarlibase T.E. sur support avec la colle Helmipur G88 de Forbo Helmitin.**

Surestep et Colomousse Trafic sur sous couche Sarlibase TE avec la colle Helmidal Super Plus de Forbo Helmitin.

(RE CSTB n°00-144/1)

- essai de pelage sous un angle de 90°
 - essai de réversibilité à l'eau du plan de collage
- **Sous couche Sarlibase T.E. sur support avec bande néoprène sèche.**
- Trafic Compact sur sous couche Sarlibase TE avec la colle KR 421 de UZIN.**
- (RE interne Forbo du 3 septembre 2009)*
- essai de pelage sous un angle de 90°
 - essai de cisaillement

C. Références

Début de la fabrication industrielle de la sous couche Sarlibase T.E. : 1998.

Surface réalisée à ce jour : 250 000 m²/an

Figures du Dossier Technique

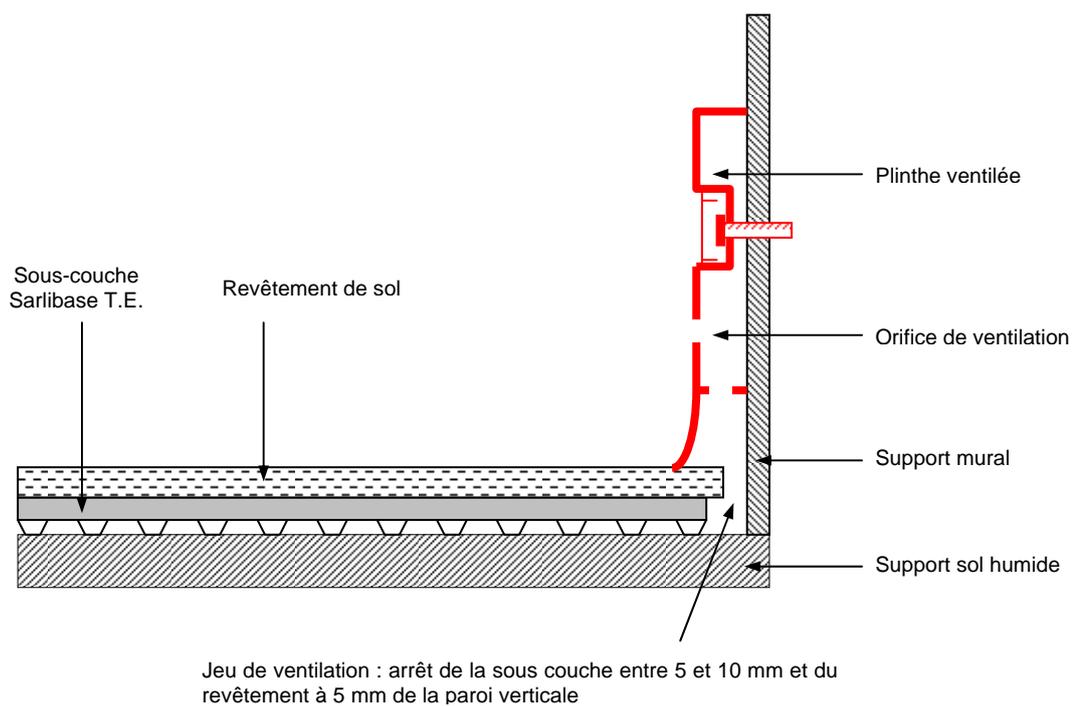
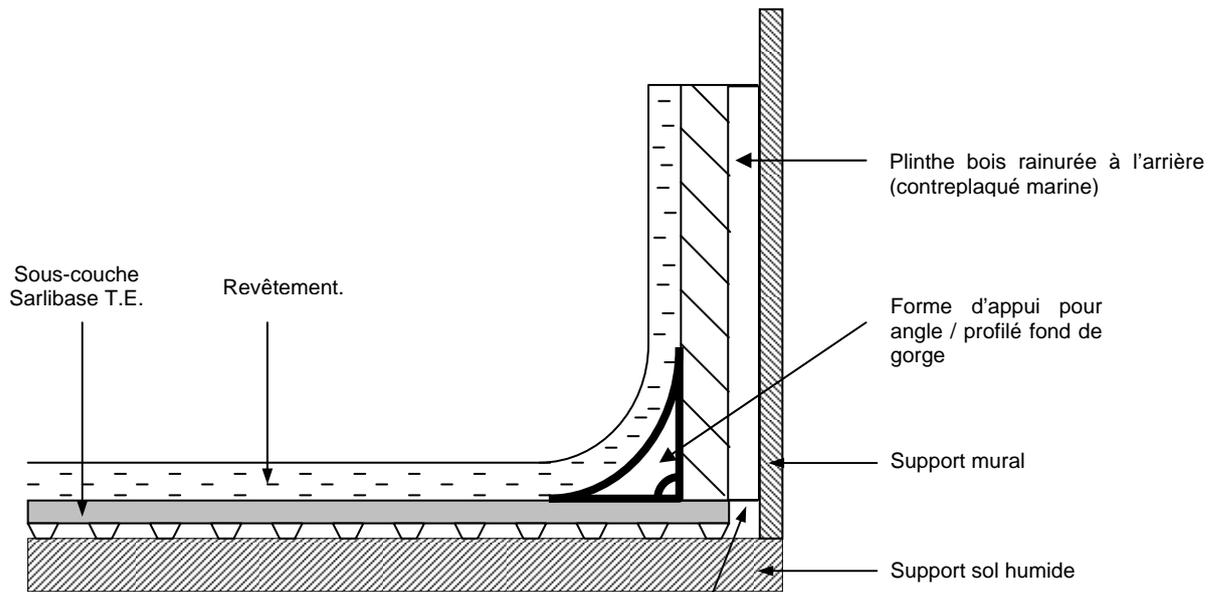
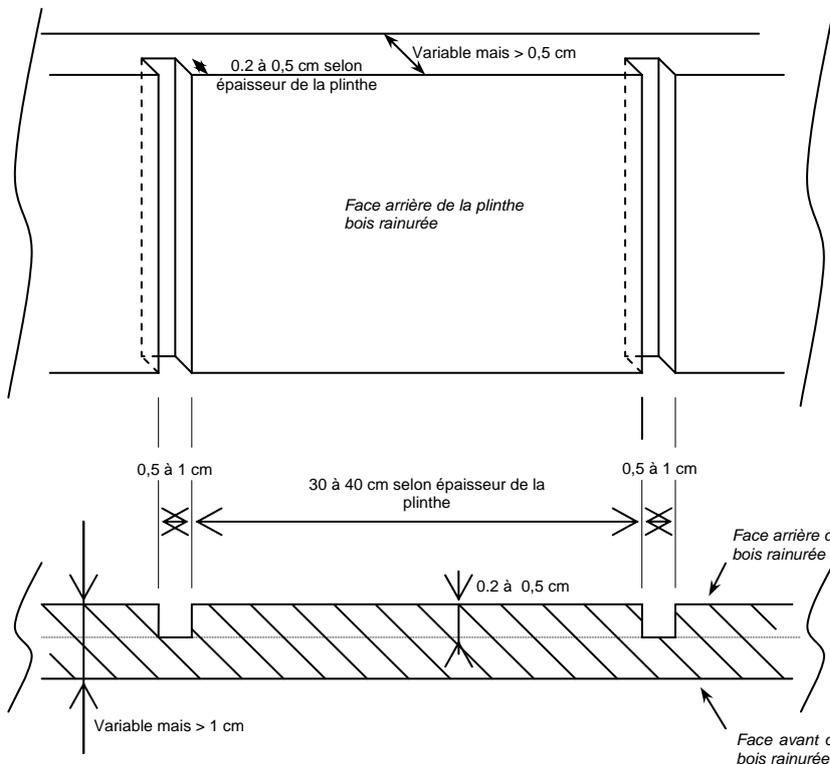


Figure 1 - Traitement des rives locaux E_1/E_2 avec plinthes ventilées.



Jeu de ventilation : arrêt sous couche entre 3 et 8 mm de la paroi verticale (selon plinthe).



Tenant compte de l'épaisseur de la plinthe retenue, la ventilation assurée doit être suffisante (environ 75 à 125 mm² par mètre linéaire de plinthe) :

Exemple 1 :

Plinthes de 1 cm d'épaisseur

Rainures : 0,5 x 0,5 cm

Espacement de 40 cm

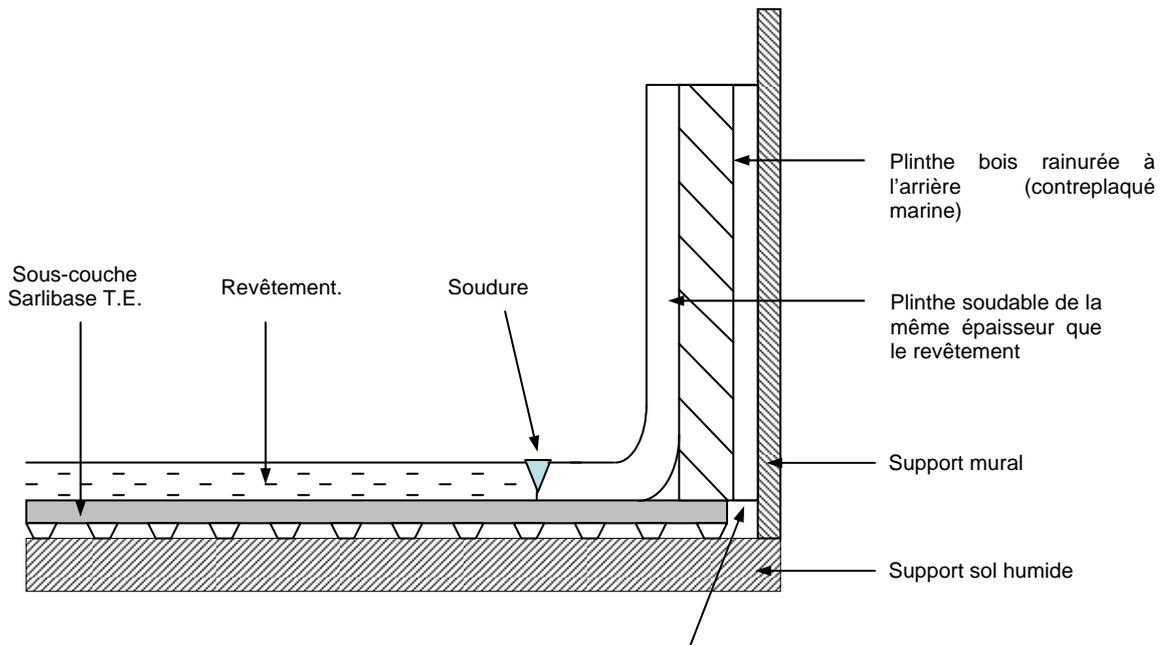
Exemple 2 :

Plinthes de 0,5 cm d'épaisseur

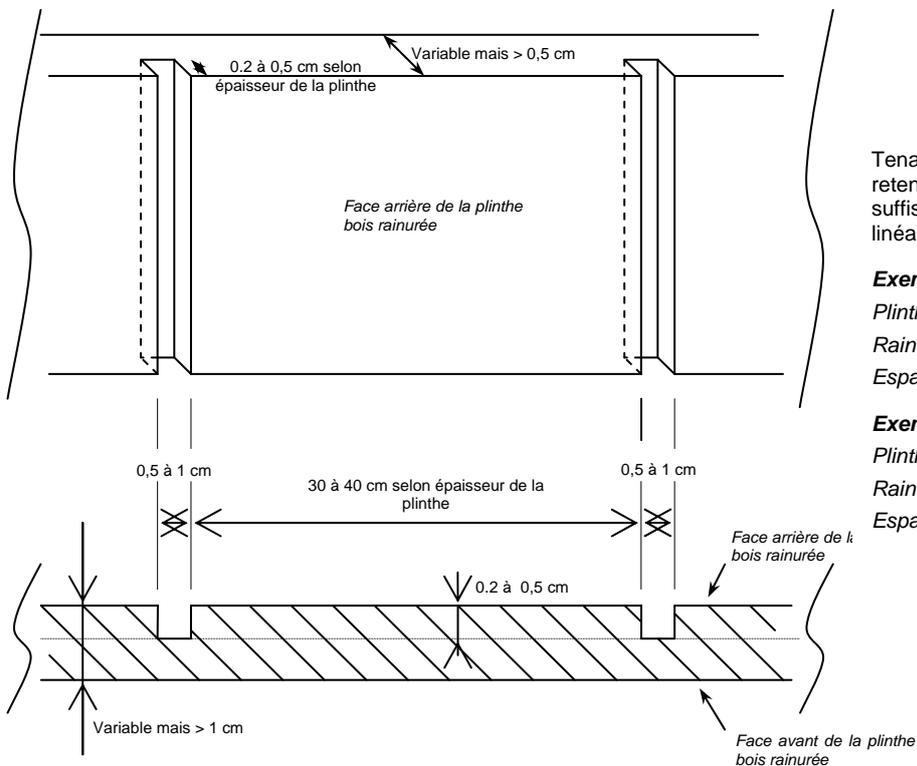
Rainures : 0,2 x 1 cm

Espacement de 30 cm

Figures 2 - Traitement des rives locaux E3 : Cas n°1 avec profilé de diminution et remontée en plinthe sur plinthe bois rainurée



Jeu de ventilation : arrêt sous couche entre 3 et 8 mm de la paroi verticale (selon plinthe)



Tenant compte de l'épaisseur de la plinthe retenue, la ventilation assurée doit être suffisante (environ 75 à 125 mm² par mètre linéaire de plinthe) :

Exemple 1 :

Plinthes de 1 cm d'épaisseur
Rainures : 0,5 x 0,5 cm
Espacement de 40 cm

Exemple 2 :

Plinthes de 0,5 cm d'épaisseur
Rainures : 0,2 x 1 cm
Espacement de 30 cm

Figures 3 - Traitement des rives locaux E3 : Cas n°2 avec plinthe soudable sur plinthe bois rainurée